

Le Lien



LE JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!



Téléphone : 418-854-2260

Site Internet : www.saintlouisduhaha.com

Courriel : municipalite@saintlouisduhaha.com

Facebook : Municipalite Saint-Louis du Ha Ha

Conception et rédaction : Diane Bossé

À METTRE À VOTRE AGENDA

HORAIRE BUREAU MUNICIPAL CONGÉ FÊTE DU CANADA

JEUDI 1^{ER} JUILLET 2021

OUVERT DE 8H30 À 12H00

FERMÉ : 13H00 À 16H30

VENDREDI 2 JUILLET 2021

FERMÉ : 8H30 À 12H00

VENTE DE GARAGE AU PROFIT DE LA FABRIQUE

Il y aura une vente de garage le samedi 3 juillet de 13h00 à 16h00 au sous-sol de l'église au profit de la Fabrique de Saint-Louis-du-Ha! Ha. Bienvenue à tous !

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 5 JUILLET 2021 À 20H00

Avec le passage au palier vert depuis le 21 juin dernier, la séance ordinaire du conseil municipal se déroulera en présence du public à la salle municipale.

Les mesures sanitaires (port du masque obligatoire, distanciation physique, lavage des mains) demeurent toujours en vigueur.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

95, rue Saint-Charles

Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Témiscouata, (Québec) G0L 3S0
Téléphone : 418-854-2260 Télécopieur : 418-854-0717

Le 5 juillet 2021

PROJET ORDRE DU JOUR À 20H00

- 1- **Mot de bienvenue**
- 2- **Conformité du quorum**
- 3- **Adoption de l'ordre du jour**
 - a. Période de questions portant sur ordre du jour
- 4- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021**
- 5- **Suivi des dossiers**
- 6- **Approbation des comptes et déboursés**
- 7- **Correspondance**
- 8- **Affaires financières**
 - a. Adhésion – Fédération Québécoise des Municipalités
 - b. Refinancement – Dette à long terme
 - c. Résolution – Montant non utilisé dette à long terme
- 9- **Loisirs, cultures et vie communautaire**
 - a. Demande – Augmentation salaire d'un animateur
 - b. Résolution – État financier Bibliothèque
 - c. Résolution – Frigo libre-service
 - d. Demande – Subvention borne électrique
- 10- **Travaux publics**
 - a. Soumission – Radio mobile
- 11- **Urbanisme**
 - a. Demande – Autorisation à la CPTAQ par le MTQ
 - b. Dérogation mineure – 69, rue Caron
- 12- **Sécurité incendie**
 - a. Résolution – Formation pompier 1 pour 2 personnes
- 13- **Santé bien-être et Hygiène du milieu**
 - a. Soumission – Système de traitement eau potable bureau municipal
 - b. Résolution – Implantation d'un dépôt municipal résidus verts
- 14- **Varia**
- 15- **Période de questions**
- 16- **Levée de l'assemblée**

Message de votre maire suppléant

CitoyenEs,

Je tiens à aviser la population de Saint-Louis-du-Ha! Ha! que les travaux des chemins de terre vont bon train. On commence à faire la rue Tardif, il nous reste la rue Dubé, le Vieux Chemin et aussi un ponceau au chemin de la Petite Rivière.

Je tiens à féliciter les employés des travaux publics pour leur bon travail sur les chemins.

Je souhaite de belles vacances et un bel été à la population de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Aussi, bienvenue aux visiteurs qui viennent visiter le terrain de Golf, le Camping du lac Dôle et la Station scientifique Aster.

Bienvenue à tous.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA! FAITS SAILLANTS RAPPORT FINANCIER 2020

Tel que prévu au Code municipal du Québec, nous présentons aujourd'hui un document explicatif pour résumer le rapport financier 2020 de la Municipalité.

REVENUS	2020
REVENUS DE TAXES	1 109 096 \$
REVENUS DE COMPENSATIONS	54 100 \$
AUTRES RECETTES LOCALES	456 260 \$
REVENUS DE TRANSFERTS	707 409 \$
INVESTISSEMENT	57 947 \$
TOTAL RECETTES ET AFFECTATIONS	2 384 812 \$
DÉPENSES	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	362 077 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	340 948 \$
TRANSPORTS	715 580 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	323 362 \$
URBANISME	96 087 \$
LOISIRS ET CULTURE	252 850 \$
AUTRES DÉPENSES	146 925 \$
AFFECTATIONS	0 \$
TOTAL DÉPENSES ET AFFECTATIONS	2 237 829 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	146 983,00 \$

SAVIEZ-VOUS...

VERSEMENT DE TAXES

N'oubliez pas votre quatrième versement de taxe municipale pour le 30 juillet. Merci de votre collaboration !



DIMANCHE 7 NOVEMBRE 2021, *je vote*

Le dimanche 7 novembre 2021, comme tous les Québécois, vous serez invité à participer au scrutin des élections municipales pour choisir les gens qui formeront le prochain conseil municipal de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Nous vous invitons à surveiller les informations dans le journal municipal dans les prochains mois et ainsi que les avis publics qui apparaîtront sur notre site web. Il est primordial que vous soyez toutes et tous bien informés des étapes et des modalités qui entourent la prochaine élection municipale.

L'équipe électorale se fera un devoir de bien vous enseigner et de vous accompagner tout au long du processus électoral.

Devenir une élue ou un élu municipal

Vous souhaitez mettre vos talents et vos compétences au profit de votre municipalité, vous aimez travailler pour le bien commun.

Vous pouvez aller consulter sur le site : www.ectionsmunicipales.gouv.qc.ca du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur l'onglet Je me présente, vous y retrouverez toutes les informations nécessaires sur la municipalité et le rôle des éluEs municipaux.

La vie municipale a besoin de femmes engagées

Les femmes constituent la moitié de la population et contribuent à l'avancement de la société, il est important qu'elles prennent part aux décisions municipales, à titre d'élues. Pour vous aidés dans votre décision, vous pouvez aller consulter le document : ***Pour une présence accrue des femmes et politique municipale, un changement au bénéfice de l'ensemble des Québécoises et des Québécois.***

MESSAGE DE VOTRE INSPECTRICE EN URBANISME

URBANISME-RÉSUMÉ

RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS # 2015-376

ARTICLE 2.4.1 DÉLAI DE DÉLIVRANCE DE TOUS LES PERMIS ET CERTIFICATS

Lorsque le **dossier d'une demande de permis ou de certificat est complet**, le fonctionnaire désigné doit, **dans un délai maximal de 30 jours** à compter de cette date, délivrer le permis ou le certificat demandé, ou signifier le refus au requérant.

ARTICLE 4.1.1 TRAVAUX NÉCESSITANT UN PERMIS DE CONSTRUCTION

Un permis de construction doit être délivré pour la construction, l'installation, l'assemblage, l'agrandissement, la reconstruction, la modification, la réparation, la rénovation intérieure ou extérieure, la transformation ou l'ajout d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire;

ARTICLE 4.1.2 TRAVAUX RÉSIDENTIELS NE NÉCESSITANT PAS DE PERMIS DE CONSTRUCTION

1° Les travaux de peinture, de teinture ou de vernissage d'un bâtiment;

2° Le changement de certains accessoires tels qu'une baignoire, une toilette, lavabos ou un évier.

ARTICLE 5.1.1 TRAVAUX NÉCESSITANT UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

Un certificat d'autorisation doit être délivré préalablement à la réalisation des travaux suivants :

1° Changer l'usage d'un terrain ou d'un bâtiment;

2° Démolir un bâtiment en tout ou en partie;

3° Déplacer un bâtiment principal ou un bâtiment accessoire;

4° Installer ou modifier une enseigne;

5° Implanter ou agrandir une carrière ou sablière;

6° Implanter une installation d'élevage, l'agrandir, en augmenter le nombre d'unité animale, ajouter un type de production animale ou changer de type de production animale;

7° Construire ou modifier une installation septique;

8° Aménager ou modifier un ouvrage de captage des eaux souterraines;

9° Construire, installer, modifier ou déplacer une piscine hors terre ou creusée;

10° Implanter une roulotte;

11° Réaliser des travaux de remblai ou de déblai;

12° Aménager ou modifier un stationnement, un accès à la rue publique;

13° Abattre un arbre, planter un arbre ou implanter une haie;

14° Construire ou modifier un mur de soutènement ou une clôture;

15° Tenir une vente de garage, une vente de produits agricoles, une foire, un cirque, un carnaval, un marché public ou un marché aux puces;

Pour toute information sur le présent avis, vous pouvez communiquer avec l'inspectrice en urbanisme sur les heures de bureau les mardis et mercredis entre 8h30 et 12h00 et de 13h00 à 16h30. Vous avez la possibilité de la rejoindre du lundi au vendredi au 581-337-7872 ou lbeaulieu@mrctemis.ca

Référence : En allant sur le site internet de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, en cliquant sur l'onglet Citoyens, dossier urbanisme et ensuite sur règlement zonage, vous y retrouverez un document en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme sur le territoire de la municipalité.

Organismes et loisirs

RAPPEL HORAIRE ESTIVALE / BIBLIOTHÈQUE

OUVERT LES MERCREDIS 7-14-21 et 28 JUILLET EN SOIRÉE

19H00 À 20H30



LIGUE DE BALLE LENTE MASCULINE DU KRTB

Voici l'horaire pour le mois de juillet à domicile pour
notre équipe de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

Vendredi 16 juillet à 19h30 : L'Isle-Verte vs Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

VENEZ EN GRAND NOMBRE ENCOURAGER VOTRE ÉQUIPE !

ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DU TÉMISCOAUTA

Pour une deuxième année consécutive, l'Association du baseball mineur du Témiscouata accueillera l'évènement régional Les Restaurants Dubillard McDonald's 9U Atome (tournoi A et festival B) du vendredi 16 au dimanche 18 juillet 2021.

Les parties se dérouleront à Témiscouata-sur-le-Lac, quartier Cabano et à Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Une belle occasion de venir encourager ces jeunes joueurs et joueuses.

COVID-19 / LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRATIQUE DU TENNIS

Avec le passage au palier vert, la pratique récréative en simple et en double sont permises sans couvre-visage pendant votre activité sur le terrain. La distanciation de 2 mètres en tout temps doit être respectée.

Un maximum de 50 participants auquel peuvent s'ajouter des officiels, du personnel et des bénévoles. Le début des ligues, tournois et compétitions sont permis. La personne responsable de la supervision, le port du couvre-visage est recommandé et la distanciation physique obligatoire.

Un accompagnateur ou un parent est autorisé lorsque nécessaire pour un enfant de 10 ans et moins ou l'accompagnateur ayant un handicap. Celui-ci est comptabilisé dans le nombre de personnes maximal permis.

Un maximum de 50 spectateurs sur le même plateau sportif à libre accès est permis.

COFFRE À JOUETS WIXX

Au début du mois de juillet, nous allons remettre le coffre à jouets WIXX qui sera installé en permanence dans le parc La Chanterelle pour tout l'été.

Il suffit de vous rendre en famille, entre amis ou seul pour jouer. Vous prenez le matériel, vous vous amusez et le remettez dans le coffre dès que vous avez terminé afin que tout le monde puisse en profiter.





OFFRE D'EMPLOI

OUVRIER OUVRIÈRE AMÉNAGEMENT PAYSAGER SAISONNIER - TEMPS PARTIEL

Ce poste s'adresse à la fois aux hommes et aux femmes

La Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! est à la recherche d'un ouvrier en aménagement paysager.

Sommaire des responsabilités

Sous l'autorité de la direction générale, l'employé participe à l'aménagement paysager et à son entretien.

Exigences

Le titulaire doit faire preuve des aptitudes suivantes :

- Autonomie;
- Connaissances générales dans les sphères d'activités reliées à l'emploi;
- Polyvalence au travail;
- Disponible, autonome et faire preuve d'initiative;
- Capacité de travailler seul;
- Posséder un permis de conduire valide.

Traitement

Le traitement salarial sera établi en fonction des conditions salariales internes. Poste saisonnier à temps partiel (maximum 16h par semaine)

Inscription

Les personnes intéressées à postuler devront faire parvenir leur candidature, accompagnée de leur curriculum vitae à l'attention de madame Dominique Michaud directrice générale à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

95, rue Saint-Charles

Saint-Louis-du-Ha! Ha!

G0L 3S0

Téléphone : 418-854-2260 Télécopieur : 418-854-0717

CAMPING DU LAC DOLE

Vous aimeriez vous impliquer au niveau du conseil d'administration du Camping du lac Dole. Des postes sont disponibles. Vous devez communiquer au 418-854-3563 et laissez votre nom.

Bienvenue à tous !

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1 ^{er} Bureau Municipal OUVERT 8H30 À 12H00 FERMÉ 13H00 À 16H30 Camp de jour FERMÉ	2 BUREAU MUNICIPAL FERMÉ	3 Vente de garage au profit de la Fabrique de Saint-Louis-du- Ha! Ha! au sous-sol de l'église de 13h à 16h
4	5 Séance du conseil municipal à 20h00 à la salle municipale (ouvert au public)	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16 Partie de balle lente à 19h30 L'Isle-Verte vs Bar St-Louis	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30 4 ^e versement de taxes	31